

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté pour la rentrée 2026 dans une formation dispensée au lycée professionnel Sixte Vignon de Aureilhan.

Il devra **obligatoirement vous accompagner le jour de l'inscription.**

Le dossier d'inscription :

- sera remis à votre enfant par son collège d'origine (collèges d'Aureilhan et Tarbes seulement) durant les épreuves du Brevet des collèges,

ou

- à retirer auprès de la vie scolaire du lycée Sixte Vignon – 15 rue du 8 Mai – 65800 AUREILHAN

Aucun dossier ne sera envoyé par mail ou par voie postale.

Le **planning des inscriptions est détaillé** ci dessus et la liste des pièces à joindre au dossier.

Ces inscriptions auront lieu :

le mercredi 17 Juin de 8h30 à 12h00 pour les 3ème Prépa-Métiers

le jeudi 2 et vendredi 3 juillet à partir entre 9h00 et 16h00 selon le calendrier établi.

Votre enfant L'inscription de votre enfant sera définitive quand vous aurez remis ce **dossier COMPLET** à la vie scolaire du lycée. Ce moment d'inscription est l'occasion, pour vous d'un premier contact avec les personnels du lycée, et pour ceux-ci de répondre aux premières interrogations.

Rappel des documents indispensables pour valider l'inscription

Documents à compléter, dater et signer pour l'inscription ::

- ☑ La **fiche de renseignements 2026-2027**
- ☑ La **fiche de santé confidentielle** – nouvelle inscription
- ☑ La **fiche de demande d'aménagements** accompagnée des pièces indispensables pour la constitution du dossier
- ☑ Le document « **Aptitude aux travaux réglementés** - annexe 1 »
- ☑ La **fiche d'urgence** - vie scolaire
- ☑ Le document « **Allocation de stage - autorisation du représentant légal** »
Attention : joindre IMPERATIVEMENT les pièces demandées
- ☑ La **fiche confidentielle Assistante Sociale**
- ☑ La fiche d'adhésion à la **Maison Des Lycéens** : joindre un règlement de 15,00 € pour participer aux activités organisées par celle-ci : musique, baby-foot, sortie cinéma, bowling ...
- ☑ La fiche **UNSS**
- ☑ L'**EXEAT** : certificat de radiation établi par l'établissement d'origine
- ☑ L'attestation de **responsabilité civile** ou **assurance scolaire** : année scolaire 2026-2027

Photocopies INDISPENSABLES à donner pour l'inscription :

- ☑ du **livret de famille** - pages des parents et de l'enfant inscrit
- ☑ de la **carte d'identité** ou **passport** de l'élève : document obligatoire pour l'inscription à l'examen
- ☑ régime familial : **jugement de divorce** en cas de changement (la partie qui précise le lieu de la résidence de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale)
- ☑ l'attestation de **recensement dès les 16 ans de l'enfant** (à faire en Mairie du domicile) ou de la **journée d'appel** : document obligatoire pour l'inscription à l'examen
- ☑ de **tous les vaccins** inscrits dans le carnet de santé de l'élève
- ☑ de l'**ASSR 2**

Tout élève qui souhaite s'inscrire à l'internat sera reçu le jour de l'inscription. L'accueil à l'internat ne sera validé qu'après entretien avec l'élève et son responsable (tout élève interne doit avoir un correspondant local) : c'est-à-dire une personne capable de rejoindre le lycée EN 30 MINUTES MAXIMUM en cas d'urgence)